N° 1912 — 6e Année

CINQ CENTIMES

Vendredi 5 Janvier 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N°
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 1).

TÉLÉPHONE

LE JURY et les anarchistes

L'institution du jury a pour avantage d'être d'essence, d'organisation et de caractère essentiellement démocratiques, mais elle n'est malheureusement pas sans inconvénient.

Les trente-six bourgeois qui vont avoir à se prononcer sur le sort de l'anarchiste Vaillant sont, à l'heure actuelle, fort perplexes.

Une presse bien renseignée mais assez fâcheusement inspirée a livré à la publicité les noms de ces trois douzaines de juges.

Elle les a signalés à l'attention des anarchistes et, inconsciemment, les a recommandés aux souvenirs des partisans de la propagande par le fait.

Dès lors, on peut entrevoir les hésitations de ces trente-six jurés menacés de représailles, quand ils auront à se prononcer sur le sort de Vaillant.

En principe, tout le monde est généralement d'avis que les êtres dangereux qui massacrent aveuglement des femmes et des enfants pour intimider la craintive bourgeoisie, sont de féroces gredins à qui la peine du talion est rigoureusement dûe.

Puisqu'ils s'efforcent de tuer les autres, il est assez juste que « les autres » s'efforcent de les supprimer. Mais à côté de la justice il y a les juges, deux choses très différentes.

La première est implacable dans son rigorisme, mais il est avec la seconde des accommodements.

Les jurés vont certainement réfléchir aux conséquences du verdict qu'ils auront à rendre.

Ils savent que les compagnons ne sont point de simples théoriciens essayant de faire valoir leurs principes à l'aide d'arguments empruntés à l'arsenal de la douce et persuasive rhétorique.

Ce sont des hommes d'action et même de mauvaises actions, prêts à tout faire pour venger ceux des leurs qui tomberaient sous le coup des victimes qu'ils comptaient faire.

Il y a des apostolats difficiles à exercer. Les anarchistes ne l'ignorent point, car il leur est difficile d'ignorer les gendarmes, mais on sait qu'ils ne désarmeront pas devant la rigueur des lois et c'est précisément pourquoi les lois ne devraient pas désarmer devant eux.

Il faut toutefois convenir que la situation des jurés n'est pas des plus agréables.

D'un côté, s'ils jugeaient d'aprés leur conscience, d'aprés les idées qui, à l'heure actuelle, paraissent refléter l'équité, ils condamneraient probablement à mort l'anarchiste Vaillant.

D'autre part, ils risquent en faisant justice, de s'attirer les représailles des compagnons. Ils vont par suite se trouver placés entre leur conscience et le sentiment de la conservation de leur propre peau.

Ils hésiteront peut-être, mais il est à craindre que leurs hésitations soient de courte durée.

Ils penseront sans doute, comme le marseillais de Déroulède, que l'on ne meurt jamais qu'une fois, mais que cette fois là vaut bien qu'on la compte.

Et alors, sous l'influence de certaines préoccupations faciles à deviner, ils accorderont à Vaillant le bénéfice des circonstances atténuantes et ils l'enverront à Nouméa, dans la crainte d'être eux-mêmes expédiés dans un monde qu'on veut croire meilleur, mais qu'on est généralement peu pressé d'aller visiter.

A cela, aucun remède n'est actuellement possible.

Le trac est un sentiment très humain et plus répandu qu'on ne veut l'avouer.

Il y a des soldats qui se battent admirablement à l'heure du danger, mais qui ont un peu la « veinette » avant l'action.

On ne peut décemment pas exiger de pacifiques bourgeois, des vertus qu'on ne trouve guère — et encore — que dans les milieux militaires.

Le sentiment du devoir domine, chez le soldat, le sentiment humain de la peur, et lui fait faire bonne contenance devant la mort, mais le débonnaire rentier manque d'entrainement pour affronter le péril avec impassibilité.

Il n'est pas préparé aux grands héroïsmes et il en est très peu dans les classes de la bourgeoisie qui soient disposés à défendre la société en lui sacrifiant leur propre tête.

S'il existe parmi les jurés un chevalier d'Assas, nous le verrons bien, mais les hommes de ce caractère se trouvent rarement parmi les marchands de flanelle ou les fabricants de pâtes alimentaires, milieu dans lequel se recrutent les membres du jury.

Chaque profession a ses vertus spéciales et personne ne peut faire un crime à un mercier enrichi de n'avoir point la bravoure d'un ancien colonel.

Dans ces conditions, l'institution du jury devient un peu insuffisante quand il s'agit de juger des anarchistes.

Les magistrats qui ont une situation en vue, un traitement, des prérogatives et la considération qui s'attache à leurs fonctions, ont de hautes raisons pour résister aux sentiments de crainte que peut faire naitre la perspective de violentes représailles, mais le juré que lui donne-t-on en échange des fonctions provisoires qu'il exerce ?

Rien. Il a pour mission de juger gratuitement ; on lui demande, dans des circonstances du genre de celle qui se présente, de l'héroïsme. On lui enjoint de bannir toute crainte et de ne se préoccuper en aucune façon des vengeances que les anarchistes pourront exercer plus tard contre lui ou contre les siens.

On le conduit à la bataille en lui disant : « Nous voyons très bien ce que tu peux perdre en faisant ton devoir, mais nous n'apercevons pas très distinctement, ce que tu pourrais, en aucun cas, y gagner. »

Il faut avouer que cette perspective n'est pas de nature à provoquer de délirants enthousiasmes.

Aussi faut-il s'attendre à voir l'anarchiste Vaillant échapper au couperet de la guillotine.

Nous n'en ferons pas un reproche aux jurés, mais nous croyons qu'il y aurait lieu d'établir une autre juridiction pour juger les crimes commis par cette bande de fauves rués sur la société.

En temps de guerre, des cours martiales fonctionnent. Une juridiction spéciale et surtout sommaire est établie. Personne ne s'en montre surpris.

Pense-t-on qu'une juridiction spéciale n'aurait pas sa raison d'être pour statuer sur les crimes anarchistes ?

Il y a certainement quelque chose à faire dans cet ordre d'idées, car actuellement, avec le fonctionnement du jury tel qu'il est institué, le sentiment de la peur atténuant l'exercice de la justice, devient le meilleur, le plus efficace auxiliaire de l'anarchie.

Il faudrait y songer.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

Nos Croiseurs

Du *XIXe Siècle* :

Nous avons sous les yeux un document sur lequel nous appelons toute l'attention des membres du Parlement. C'est le tableau des croiseurs modernes possédés par les différentes flottes européennes. Examinons-le :

La marine française n'a que 16 croiseurs modernes d'un déplacement total de 73,000 tonnes.

La flotte russe ne possède que 6 croiseurs modernes, déplaçant ensemble 38,100 tonnes.

La triple alliance a 37 croiseurs modernes, déplaçant ensemble 198,700 tonnes. Sur ces nombres, la part de l'Italie seule est de 25 croiseurs et de 138 700 tonnes.

Enfin, l'Angleterre peut mettre en ligne 20 croiseurs d'un déplacement total de 362,000 tonnes.

L'auteur, le rédacteur du tableau dont nous venons d'extraire ces chiffres, ne saurait être suspecté de partialité à l'égard de notre ministère de la marine, car il est lui même fonctionnaire. C'est, en effet, M. l'ingénieur en chef Bertin, directeur de l'école supérieure du génie maritime.

Le tableau dressé par M. l'ingénieur Bertin montre clairement dans quelle situation critique nous nous trouverions sur mer si la guerre venait à éclater demain.

Si la guerre avait lieu entre la France et la triple alliance, supposées neutres la Russie et l'Angleterre, la situation serait celle-ci :

France, 16 croiseur, la Triple alliance, 37 croiseurs.

Supposons la France alliée à la Russie, luttant contre la Triplice soutenue par l'Angleterre :

Nous devrions nous battre avec 22 croiseurs français et russes contre 118 croiseurs anglais, allemands et italiens.

On voit que nos ennemis coalisés ne risqueraient pas grand'chose et nous écraseraient presque sans coup férir, en dépit du courage et de l'héroïsme de nos officiers et de nos équipages.

Dame, *à six contre un !*

Echos et Nouvelles

Vente d'une prison.

Le fait, pour n'être pas banal, est rare. Il est vrai que nous sommes en Amérique.

Donc, la prison de paroisse de la Nouvelle-Orléans était mise aux enchères ces jours derniers, bâtiment fort bien conservé, un monument historique datant de la conquête espagnole, disaient les affiches.

Eh bien, malgré tous ces avantages, la prison n'a été adjugée que 11.000 fr.

***

D'aprés M. James Jackson, l'homme franchit à la seconde 1 m. 11 ; et un coup de poing administré le serait à la vitesse de 8 m. 50.

***

Si l'on en croit une nomenclature de décès, sur 40 personnes décédées à Londres, trente et une d'entre elles atteignaient ensemble un total de 1699 ans, soit une moyenne de 81 ans.

***

Il paraît que les commandants de corps d'armée viennent de demander aux préfets d'interdire les réunions en armes des pompiers dans les communes.

***

Un général docteur en médecine est chose assez rare. Le général Danenge, promu il y a quelques jours, est, en effet, docteur.

***

Victor Considérant a légué au musée de Besançon le buste de Fourier en marbre par Dantan ; au musée du Luxembourg, des toiles de Gigoux.

***

L'état de M. Georgiévitch est de nouveau devenu inquiétant ; le blessé a eu une forte recrudescence l'autre nuit.

LES FORBANS RORIQUE

Leur véritable identité

La mystérieuse affaire de la *Ninorahiti*, loin d'être terminée, vient d'entrer dans une phase nouvelle, des plus étranges et des plus dramatiques.

Le nom de Rorique sous lequel les accusés ont été condamnés est un nom d'emprunt.

Ils appartiennent à une famille noble belge, et leur mère vit encore. Les Rorique ont fait connaître leur véritable identité dans leur demande de recours en grâce et ont fait la même révélation au préfet maritime de Brest. Mais il va sans dire que toutes les personnes qui sont dans la confidence observent à ce sujet la plus rigoureuse discrétion. S'ils n'ont pas dit la vérité pendant l'instruction et pendant les débats, c'est qu'ils s'attendaient à un acquittement.

Ils prirent le faux nom de Rorique ou plus exactement de Rorick en 1890, afin de pouvoir avec ce nom à consonnance anglaise contracter un engagement sur un navire de commerce britannique.

Leur existence fut des plus vagabondes. Ils prétendent avoir à leur actif de nombreux sauvetages : depuis 1880, ils ont toujours navigué.

Alexandre, l'aîné a un brevet d'officier de marine du commerce ; en 1885, il commandait un vapeur anglais avec son frère Joseph comme second. Pendant une tempête, ils sauvèrent l'équipage du 3-m. norvégien « Pieter » ; Alexandre fut même blessé pendant le sauvetage et pour reconnaître ce trait de bravoure le gouvernement norvégien décerna à chacun une médaille d'or.

Les Rorique ont écrit au roi de Suède pour lui rappeler ce titre à sa reconnaissance et obtenir sa protection. Dans le mémoire qu'ils ont remis pour appuyer leur recours en grâce ils citent les nombreux sauvetages qu'ils ont opérés et en donnent les détails avec les dates précises.

En 1887, après le sauvetage du *Pieter*, le gouvernement leur donna la croix.

Les Rorique ont écrit, en outre, à plusieurs sociétés bibliques qui ont des missionnaires dans l'archipel de Tahiti pour faire rechercher les Canaques que Mirey les accuse d'avoir assassinés. Ils affirment que leurs victimes prétendues sont bien vivantes et protestent de leur innocence d'une façon absolue.

Tous ces détails qui commencent à transpirer, le sang-froid d'autre part que les accusés n'ont cessé de montrer au cours du procès, commencent à influencer l'opinion dans un sens favorable.

Beaucoup croient à leur innocence et l'on doute fort qu'ils soient exécutés.

Autres détails

Bruxelles, 3 janvier. — *L'Indépendance Belge* publie de très intéressants renseignements sur les frères Rorique, renseignements recueillis à Ostende leur pays natal par son envoyé spécial. Nous les reproduisons ci-dessous.

Il n'existe plus aujourd'hui aucun doute sur l'identité des frères Rorique. Les deux frères sont Ostendais et leur pseudonyme n'a pas été inventé par eux, après coup, pour cacher leur origine. Alors qu'ils habitaient encore la Belgique, les frères Degraeve avaient pris le sobriquet de *Roorik*, altération sans doute de *Loorik*, et c'est sous ce nom qu'on les désignaient à Ostende où ils étaient pêcheurs il y a quelques années. Mais c'étaient déjà des marins « fin de siècle », entreprenants et n'ayant aucun des préjugés touchants de nos vieux loups de mer.

A l'époque peu éloignée où les pêcheurs du littoral flamand considéraient le bateau à voile comme le seul digne et le seul pratique, les frères Degraeve, alias Roorik, furent des premiers à inaugurer le petit bateau de pêche à vapeur qui, malgré ses avantages de rapidité, n'a pas encore eu raison, sur nos côtes, des vieux sabots culottés par les tempêtes. Les Degraeve rompirent avec les traditions et scandalisèrent la population maritime par les panaches de fumée orgueilleux dont ils embrumèrent le chenal d'Ostende en rivalité avec les gros steamers.

C'est la mère, Mme Degraeve, qui avait acquis ce bateau, se faisant ainsi l'armateur de ses propres enfants.

Un jour on apprit que le navire avait brûlé au large. De méchantes langues firent des commentaires, mais la compagnie d'assurances ne payât pas moins la prime. Il faut dire que les Rorique, s'ils avaient des ennemis, avaient aussi des amis. On les considérait à Ostende comme des héros, grâce à certains sauvetages fameux dont on a parlé déjà.

Les deux frères, Léonce et Eugène étaient entrés dans la marine après avoir servi dans l'infanterie belge. Tous deux eurent à l'armée une fort mauvaise conduite, mais les actes qu'on leur reproche ne sont que des infractions à la discipline. Léonce, l'aîné, à sa sortie du régiment, fut un instant attaché à la police de la gare d'Anvers. Puis il démissionna et on le retrouve prédicateur dans une église anglicane de la métropole.

Ensuite, il revient à Ostende et demande à passer ses examens dans la marine.

Très intelligent, très appuyé, Léonce obtint son admission et devint le capitaine du bateau de pêche le *Degraeve*, qui portait le nom de la mère.

A l'examen, Léonce fit une réponse caractéristique :

— Que feriez vous, lui demande l'examinateur, si au large, votre capitaine devenait fou ?

— Je le jetterais par-dessus bord, répondit avec énergie, en flamand, le futur pirate.

Cette réponse est consignée au bureau de la marine à Ostende.

Un peu avant l'incendie du *Degraeve*, les deux frères s'étaient signalés par de hauts faits. Il résulte des rapports de la police d'Ostende que dans la nuit du 5 au 6 novembre 1885, le *Degraeve* se trouvant vers 2 heures du matin et par une mer démontée à hauteur du banc de Yarmouth, dans la mer du Nord, aperçut au loin des fusées de détresse sillonnant les ténèbres. Le *Degraeve* se dirigea à toute vapeur dans la direction des signaux et se trouva en présence du brick norwégien *l'O Haneborg*, de Porsgrund, chargé de bois, allant à Rouen.

Le navire était complètement démonté et désemparé. Il était entré en collision le soir même, par une mer orageuse, avec la barque norwégienne *Oscar*, allant sur lest du Havre à Soon (Norvège). L'*Oscar* avait sombré immédiatement et l'équipage s'était réfugié à bord de l'*O. Haneborg* qui aurait péri si Léonce Degraeve n'était arrivé à son secours. Les Roorick furent assez heureux pour ramener les deux équipages, comprenant 17 hommes, à Ostende, ce qui leur valut une décoration du roi de Suède.

Au mois d'octobre suivant, nouveau sauvetage plus héroïque encore. *Degraeve* recueillit l'équipage composé de 12 hommes, du *Pieter*, de Moos (Norvège) à hauteur du Doggerbanck, dans la mer du Nord. Il était dix heures du matin, le *Pieter* avait hissé son pavillon de détresse. La tempête avait brisé les canots et le navire tombait sous les pieds des marins, une voie d'eau s'étant déclarée.

Léonce Degraeve ordonna à ses hommes de mettre le canot à la mer. Ceux-ci refusent d'y monter ; les vagues déferlaient si furieusement que le vapeur lui-même était menacé ; c'était folie de risquer la mise à flot du canot. Léonce Degraeve ne pouvant rien obtenir de son équipage partit seul, avec son frère, et fit plusieurs fois le trajet du navire norwégien à sa barque de pêche, ramenant chaque fois deux ou trois hommes. Dans un abordage violent, Léonce eut deux doigts écrasés contre le brick. A peine les douze hommes furent-ils sauvés, que le *Pieter* sombrait complètement. Le sauvetage avait duré de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Léonce et Eugène Degraeve ont donc sauvé la vie à 29 hommes. S'ils ont tué quelques canaques dans les mers du Sud, il y a encore une assez jolie différence en leur faveur.

Ces étonnants personnages que l'on croirait échappés de l'*Albatros*, le fantastique vaisseau des aventures de *Gordam Pym*, d'Edgard Poë avaient une trempe de héros ; ils ont risqué leur vie et supprimé celle des autres avec le même mépris du danger et le même caractère. Walter Scott, qui disait que rien n'est plus romanesque que la réalité, eut trouvé dans les exploits de ces deux figures de roman une confirmation vivante.

Tous les sauvetages de Léonce Degraeve n'ont pas malheureusement la même envergure. On raconte dans les bureaux de marine que l'aîné des Rorique, se trouvant à Anvers, s'entendit avec un matelot, qui feignit une chute tomba à l'eau et fut repêché par Degraeve. Sorti tout ruisselant de l'Escaut, Degraeve chercha de tous côtés, demandant son paletot, sa montre, son porte monnaie qu'il avait déposés, disait-il, sur le quai avant de se jeter dans le fleuve. Des témoins prétendirent que Degraeve n'avait pas de paletot mais le consul anglais, plus accommodant, accorda une large indemnité au sauveteur.

Après l'incendie de leur bateau de pêche, les Degraeve quittèrent Ostende et l'on sut qu'ils voyageaient pour une compagnie d'Anvers. Puis on n'en entendit plus parler pendant plusieurs années. On n'a pu établir avec précision l'époque de leur départ définitif de Belgique. On la fait remonter à 5 ou 6 ans environ.

Comment on a pu établir l'identité

La façon dont a été établie l'identité des frères Rorique est des plus curieuses. On sait qu'il avaient déclaré devant le tribunal maritime de Brest qu'ils ne révèleraient jamais leur identité.

Or, bien avant la divulgation du drame de la *Ninorahiti* des rumeurs circulaient à Ostende au sujet des Degraeve.

Ils étaient revenus voir leur mère, il y a trois ans, lui apportant une forte somme d'argent.

Peu de temps après, on raconta qu'ils avaient pillé et volé des bateaux dans la mer de Chine et qu'ils avaient été arrêtés à San-Francisco et pendus à la vergue de leur propre navire.

Ces bruits apportés par des marins au long cours étaient très vagues.

Mais quand les journaux parlèrent du procès des frères Rorique, on pensa aux Degraeve et il n'y eut plus d'autres sujets de conversation dans les cafés.

Un photographe d'Ostende, M. Lebon, correspondant de l'*Illustration*, songea alors à écrire au préfet maritime de Brest pour lui rapporter les bruits qui circulaient à Ostende. Celui-ci répondit aussitôt, des photographies furent échangées et l'on put établir l'identité des deux frères.

Un capitaine allemand vint, de son côté, fournir des renseignements sérieux. Se voyant découverts, les frères Rorrique ont alors eu l'idée de rappeler les actes de courage qu'ils avaient accomplis et ils ont rédigé une lettre qu'ils ont confiée au hasard, en la jetant par-dessus le mur du préau de la prison de Brest.

Depuis ce moment une correspondance a été échangée entre les autorités de Brest et celles d'Ostende. Celles-ci sont occupées à achever le rapport qui sera expédié jeudi ou vendredi à Brest. Ce rapport est plutôt favorable aux deux condamnés. Il énumère les hardis sauvetages des frères Degraeve. On croit que ces documents assureront une commutation de peine aux deux condamnés à mort.

L'opinion, à Ostende, est que les Degraeve se sont trouvés en présence de véritables nécessités de guerre et qu'ils commirent des actes qui sont pour ainsi dire des faits de mœurs admis dans les parages australiens. Léonce Degraeve a un casier judiciaire pour coups sans gravité. Ses concitoyens l'estimaient comme très intelligent. M. Fermon, conseiller communal d'Ostende, qui fut son professeur, déclare que Léonce était un enfant primesautier, espiègle, étudiant facilement, mais grand liseur de roman. C'était, dit-il, un cerveau brûlé.

Chez la sœur des Degraeve

Mme Degraeve, qui tenait à Ostende un magasin de bonneterie, au coin de la rue de la Chapelle et de la rue Saint-Paul, est allée, depuis quelque temps, s'installer à Boom avec sa fille et son gendre, un ancien employé du télégraphe devenu agent de change. Il ne reste plus à Ostende que la sœur de Léonce et Eugène Degraeve, Mme Davin, femme du mécanicien de la malle le *Léopold II* en ce moment en France pour réparations. M. Davin n'a pas encore été mis au courant du procès de Brest.

Mme Davin est une belle jeune femme, d'une trentaine d'années, au visage distingué. Elle habite une bonne maison bourgeoise rue Saint-Paul et est absolument atterrée. Elle considérait ses frères, l'aîné surtout, comme un être chevaleresque, généreux, incapable d'une mauvaise action.

Elle fait approcher un jeune homme de 13 ans et nous dit : Voici mon fils, il ressemble trait pour trait à son oncle Léonce. Puis, ouvrant un album elle nous montre un portrait de son frère et cette fois, c'est avec elle que nous remarquons une profonde ressemblance. Sur cette photographie Léonce Degraeve à la figure énergique et fine, ses yeux noirs un peu trop ouverts et presque hagards.

J'ai vu les photographies des deux frères triées par les soins du service anthropométrique de Brest. Elles sont horribles. Les Rorique y apparaissent la figure ravagée, les traits contractés, l'air anxieux et jamais un Ostendais ne reconnaîtrait le brillant capitaine du *Degraeve* et son second dans ces deux portraits de misérables.

Les Explosifs

Le colonel anglais Cundill vient d'établir une liste complète des explosifs actuellement connus : le nombre de ces explosifs s'élève à mille soixante et un ; ils se partagent en huit classes : les poudres noires, nitratées, chloratées, picratées, les dynamites, les piroxiles, les sprengel, les poudres qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes.

Parmi les explosifs découverts dans ces dernières années, on trouve la kinélite, l'emmensite, l'écrasite, la fulgurite, l'hellofite, la belite, la sécurite, la roburite, la cordite, la panclastite, l'apyrite, la balistite, la carbo dynamite, la crésylite, la lydite, la mélinite, la romite, et nombre d'autres substances en *ite*.

Le colonel Cundill, avant d'entamer sa nomenclature, commence par adresser au public ce sage avis :

Lorsqu'un explosif est recommandé comme absolument exempt de danger, ne le traitez pas comme certaines personnes traitent un gros chien pour essayer jusqu'où ira sa patience.

Dans ce cas, tous les deux, l'explosif comme le chien, sont aptes à mordre. Laissez plutôt au fabricant ou à ses agents le soin de vérifier ces assertions.

UN ESPION ALLEMAND

Incroyable mollesse d'un officier français

On lit dans la *Lanterne* :

La rigueur déployée par le gouvernement allemand contre les deux officiers français récemment condamnés à Leipsig, doit inciter notre patriotisme à ne pas manquer les espions allemands quand l'occasion se présente, et elle se présente fréquemment.

Dernièrement, le général allemand commandant la place de Mulhouse était surpris par un garde du génie comme il examinait en détail l'un de nos forts les plus importants de l'Est.

L'officier français devant lequel le général allemand fut amené, se borna à le réprimander, et pour ne point créer de complications, le fit purement et simplement reconduire à la frontière.

La mollesse de cet officier est des plus répréhensible.

Il devait livrer l'espion aux autorités françaises, il le devait d'autant plus, après la condamnation par les autorités allemandes des deux Français jugés à Leipsig.

Il est à espérer que l'administration militaire, sans préjudice des mesures que comporte le cas particulier que nous venons de citer, enverra les instructions les plus énergiques à cet égard, puisqu'il y a dans notre armée des officiers assez indolents pour avoir besoin qu'on leur rappelle leurs devoirs sur ce point.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix Tourcoing

LES ANARCHISTES

Le pourvoi de Vaillant

Le pourvoi de Vaillant est inscrit au 1er rôle de la Chambre criminelle de la Cour de cassation pour l'audience de demain jeudi.

Le rapport sera présenté par M. le conseiller Gaillard.

LES PERQUISITIONS A PARIS

Paris, 3 janvier. — L'un des anarchistes chez lesquels on a perquisitionné le 1er janvier, le nommé Cabot, typographe, ancien éditeur, rue des Maronites, a été arrêté par M. Vérillon, commissaire de police.

Lors de la perquisition, Cabot n'était pas chez lui, mais on avait trouvé chez lui des documents intéressants qui ont déterminé son arrestation.

Les documents trouvés concerneraient M. Paul Reclus, actuellement en fuite.

Cabot a été arrêté rue Piat, à Belleville, où il se cachait sous le nom de Falconeur, celui de la femme avec laquelle il vivait.

Paris, 3 janvier. — L'anarchiste Cabot qui avait été arrêté et chez lequel la perquisition n'avait amené la découverte que de quelques brochures anarchistes, vient d'être mis en liberté par ordre du préfet de police.

Au « Père Peinard »

Une perquisition a été de nouveau faite ce matin aux bureaux du *Père Peinard*.

Mais la moisson ayant été fructueuse hier matin, quelques numéros de l'« Almanach » seulement ont été saisis. On s'attend à de nouvelles perquisitions qui auront lieu probablement demain ou après demain.

En province

Cransac, 3 janvier. — C'est à la suite de l'arrestation de l'anarchiste Bras, dit Ravachol, qu'on a découvert sur le bassin du Gua la caisse de dynamite dont il a été parlé.

Des enfants qui se livraient au patinage ont trouvé cette caisse qui était retenue par une épaisse couche de glace.

Decazeville, 3 janvier. — Un nommé Poux, âgé de 30 ans, marié et père d'un enfant de 28 mois, a été arrêté hier soir par le commissaire de police de Decazeville, dans la mine de Miramon où il travaille.

Cette arrestation a été opérée à la suite de perquisitions faites chez Poux et qui ont amené la découverte de la poudre comprimée et d'écrits anarchistes.

Besançon, 3 janvier. — On a découvert chez trois anarchistes arrêtés lundi en outre de matières dangereuses de documents et de brochures révolutionnaires, un matériel complet de faux-monnayeur.

Le Havre, 3 janvier. — Les perquisitions chez les anarchistes ont continué.

Ce matin, tous les kiosques de journaux ont été inspectés par des agents de la sûreté, qui ont saisi tous les écrits et brochures anarchistes qui sont tombés sous leurs mains. On a saisi, notamment un grand nombre d'exemplaires de l'almanach anarchiste le *Père Peinard*.

Rouen, 3 janvier. — Une nouvelle arrestation a été opérée, à la suite des perquisitions qui ont eu lieu aux environs de Rouen, chez un certain nombre de personnes soupçonnées d'être affiliées aux groupes anarchistes ; c'est celle d'un nommé Joseph Jonquais, ouvrier de filature, à Notre-Dame de Bondeville, canton de Maromme.

Au cours de la perquisition faite au domicile de Jonquais par M. Nicolle, commissaire spécial de police au Hâvre, ce magistrat a découvert plusieurs pièces compromettantes, notamment une lettre dans laquelle Jonquais félicitait Vaillant du grand coup qu'il avait frappé au Palais Bourbon.

Jonquais a été arrêté hier soir au moment où il rentrait chez lui, gagnant encore qu'une perquisition ait eu lieu chez lui, il n'a fait aucune opposition, refusant seulement de se rendre à pied à Rouen ; la gendarmerie a donc dû requérir une voiture pour le transporter.

Brest, 3 janvier. — Six anarchistes arrêtés lundi : Guérenneur, dessinateur, Bizien, ouvrier mécanicien, Demeule, ouvrier charpentier, appartenant tous trois à l'arsenal maritime, Meunier, ouvrier cordonnier qui à différentes reprises organisa des conférences anarchistes, Hamelin, vendeur de la *Revolte* et du *Père Peinard*, et Prétenquin, ouvrier civil, ont été mis en liberté après interrogatoire. On avait aussi procédé à l'arrestation de M. Poher, commis de comptabilité de la marine ; mais il a déclaré qu'il était socialiste et non anarchiste et il a été aussitôt relâché.

Belfort, 3 janvier. — Hier matin, les nommés Chappuis, garçon coiffeur, Vial, cordonnier, et Grandveau, employé de commerce, ont été arrêtés.

Chappuis s'était présenté comme candidat socialiste révolutionnaire aux élections municipales complémentaires du mois de mai dernier.

Bourges, 3 janvier. — Dans la matinée, des perquisitions ont été pratiquées au domicile des principaux anarchistes demeurant à Bourges. Un des chefs du parti, Patureau, a été arrêté et écroué.

La gendarmerie de Baugy s'est transportée à Farges-en-Septaine, où se trouve un groupe qui s'intitule les « Affamés de Bel-Air ». Deux anarchistes ont été arrêtés.

Limoges, 3 janvier. — Des perquisitions ont eu lieu chez divers anarchistes, notamment chez Barbet, Casier et Tennevin qui fut autrefois condamné à deux ans de prison par la cour d'assises de l'Isère et qui est actuellement comptable de la société coopérative de consommation : chez ce dernier, il fallut enfoncer la porte. Aucune arrestation n'a été faite.

Dijon, 3 janvier. — Les perquisitions chez les anarchistes ont amené l'arrestation de Monod, brocanteur, avenue Garibaldi, et de Hénault, colporteur, rue de la Verrerie.

Monod est un anarchiste connu qui déposa en mars 1887, une bombe sous le péristyle du palais de justice de Dijon et fut condamné.

Hénault fut employé au P.-L.-M. à Dijon : fomenteur de grèves, il fut renvoyé à Clermont-Ferrand, où il se fit remarquer par ses excitations. Révoqué, il revint à Dijon où il fut, ces temps derniers gérant du journal anarchiste la *Mistouffe*, disparu les dernières fois.

A leur domicile, on a découvert des placards anarchistes et une volumineuse correspondance établissant leur affiliation à des bandes anarchistes de France et de l'étranger.

Lyon, 3 janvier. — De nouvelles perquisitions ont eu lieu hier et ont amené quatre arrestations. Le nombre des anarchistes arrêtés dans le département est donc de 29, dont 4 pour Villefranche.

Des perquisitions ont eu lieu chez un jeune étudiant en droit, Charles Daudet, chez qui on a saisi des brochures anarchistes. Daudet tout en se déclarant anarchiste, a protesté contre les attentats à la dynamite.

Grenoble, 3 janvier. — Voici la description d'un obus trouvé le 1er janvier au domicile de la maîtresse du compagnon Cadot : cet obus est un projectile inventé et fabriqué en 1874 ainsi que le canon par M. Pinat, ingénieur directeur des fonderies d'Allevard, actuellement en retraite à Paris ; le projectile est creux et à fusée percutante ; il mesure 129 millimètres de diamètres de hauteur et 44 millimètres de diamètre : vide son poids est de 1,200 grammes, la tête est conique : elle se dévisse et constitue la fusée qui recevait du fulminate ; cet obus est muni de 12 ailettes en étain disposées en trois rangées superposées ; à l'éclatement, il ne fournait que sept à huit éclats.

Valence-sur-Rhône, 3 janvier. — La police a saisi chez les marchands de journaux des brochures anarchistes. Les perquisitions opérées chez les anarchistes n'ont pas été suivies d'arrestations.

Montpellier, 3 janvier. — Hier, dans la soirée, le service de la sûreté a arrêté, rue de la Rochelle, un anarchiste espagnol nommé Hermeur Gildo Vottas Melick, âgé de vingt neuf ans, ancien gérant du journal anarchiste la *Revanche*, se publiant à Reus (Espagne). Cet individu, qui paraît être compromis dans les derniers attentats d'Espagne était en traitement à l'hôpital de Narbonne ; se voyant recherché, il quitta furtivement l'hôpital pour se réfugier à Montpellier.

Agen, 3 janvier. — Le préfet de Lot-et-Garonne a fait notifier hier, un arrêté d'expulsion pris contre un sujet espagnol habitant Agen et nommé Pierre Combes, arrêté au cours des perquisitions chez les anarchistes.

En conséquence, Combes a été remis en liberté.

Un délai de huit jours lui a été accordé pour quitter le territoire français.

A l'étranger

NOUVEAUX ATTENTATS EN BELGIQUE

Namur, 3 janvier. — Un attentat à la dynamite a été tenté ce matin à Tamines, contre la maison d'un ouvrier de charbonnage.

Il n'y a aucun accident de personne, mais les dégâts matériels sont très considérables : un mur s'est écroulé et le pignon de la maison est lézardé de haut en bas.

Détail typique : la maison visée par les coupables n'est distante que d'une trentaine de mètres de la gendarmerie.

Le Parquet a fait dans l'après-midi une descente sur les lieux.

Charleroi, 3 janvier. — On a tenté de faire sauter l'atelier de réparations de la gare du chemin de fer de Monceau-sur-Sambre, à Roux.

On a découvert plusieurs cartouches de dynamite enfermées dans un sac de toile.

L'engin était amorcé au moyen d'une mèche